

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°34-2021
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
ETUDE POUR LA RESORPTION DES PROBLEMES HYDRAULIQUES SUR LE LOULIE**

Le mercredi 8 décembre 2021 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 2 décembre 2021

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (10 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE - Technicien GeMAPI, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT - Assistante administrative, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Bernard MARQUE

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Gelos et la commune de Mazères-Lezons pour une étude sur le ruisseau du Loulié

Le Président indique au comité syndical que suite à une étude hydraulique engagée par le SMBGP sur le ruisseau du Loulié, plusieurs problématiques sur lesquelles il convenait d'agir afin de réduire l'impact des crues ont été identifiées.

Certaines de ces problématiques relèvent de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, tandis que d'autres relèvent des gestionnaires des voiries propriétaires des ponts influant sur l'hydraulique du cours d'eau.

Ces gestionnaires sont les communes de Gelos et Mazères-Lezons pour le pont faisant la jonction respectivement entre les rues Magendie et Louis Barthou et le Département pour le pont faisant la jonction entre la rue du Maréchal Leclerc et l'avenue du Général de Gaulle.

Dans un souci de cohérence et pour assurer une bonne coordination des différents intervenants, il a été proposé que le SMBGP porte une étude globale, pour le compte des différents acteurs concernés, visant à réduire l'impact des crues sur le secteur.

L'étude devra confirmer la faisabilité des travaux envisagés sur le cours d'eau et les ouvrages d'art, les dimensionner de manière précise (phase projet) et produire les dossiers réglementaires.

L'étude est inscrite au programme d'études préalable du programme d'action et de prévention des inondations porté par le SMBGP afin d'obtenir les aides financières du fonds Barnier (50% d'aide attendue).

Afin de mener à bien ce projet multi-acteurs, il a été décidé de fixer un cadre de partenariat détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

L'opération est évaluée à 33 600 € répartis entre les différents acteurs concernés suivant le plan de financement détaillé dans la convention.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Gelos et la commune de Mazères-Lezons afin de porter une étude sur les problèmes hydrauliques du ruisseau du Loulié

AUTORISE le Président à signer avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Gelos et la commune de Mazères-Lezons la convention annexée à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN